

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

PROCÈS VERBAL réunion spéciale
18 décembre 2017

Procès verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Eugène de Ladrière, tenue au bureau municipal sis au 155, rue Principal, lundi le 18 décembre 2017 à 19 :30 précise.

En présence de mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et de messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous.
Sous la présidence de monsieur Gilbert Pigeon, maire.

Le quorum est constaté par monsieur le maire.

Est aussi présente madame Carole Pigeon, secrétaire par intérim.

Mot de bienvenue du maire.

217-273 OUVERTURE de la séance à 19 :30, adoptée par madame Lorraine Michaud et secondé par monsieur Deave D'Astous.

217-274 ORDRE DU JOUR
Il est proposé par Julie D'Astout et appuyé par Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour de la séance spécial tel que présenté.
ADOPTÉE

217-275 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL :
ATTENDU qu'il y a dispense de lecture devant publique;
CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont été en mesure de vérifier le contenu du procès verbal de la séance régulière du 4 décembre 2017;
Il est proposé par Julie D'Astous et appuyé par Fernand Caron et résolu à l'unanimité;
QUE le procès verbal de la séance régulière du **4 décembre 2017** est accepté comme présenté.
ADOPTÉE

217-276 ACHAT D'UN CAMION / DEVIS 201711 / FINANCEMENT
ATTENDU qu'un devis a été déposé au SEAO sous le numéro 1119689 conformément à la Loi;
ATTENDU que le devis concernait l'achat d'un camion à neige;
CONSIDÉRANT que l'achat est nécessaire à l'entretien des chemins de la municipalité;
Il est proposé par Julie D'Astous et appuyé par Deave D'Astous et résolu à l'unanimité;
QUE l'achat du camion peut se faire sous certaines conditions d'ajustement du prix de 203,427\$ demandé par le Carrefour du Camion RDL;
QUE l'assurance complémentaire soit modifiée d'un rabais substantiel;
QUE la dépense sera prise en partie sur la réserve accumulée sous le #GL 03-10080-000 et à même le fond de roulement;
ADOPTÉE

**Le BUREAU MUNICIPAL sera fermé du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018.
Nous serons de retour le 8 janvier 2018 dès 8 :00.**

217-277

CALENDRIER DES RÉUNION OU SÉANCES ORDINAIRES PÉRIODE 2018

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Renaud Fortin et résolut à l'unanimité;

QUE le calendrier des séances régulières du conseil municipal sera publié sur le site Internet de la municipalité et affiché à deux endroits;

QUE la MRC recevra copie de ce calendrier ainsi que le MAMOT.

ADOPTÉE

217-278

**MANDAT DONNÉ À GILBERT PIGEON, MAIRE AINSI QU'À CAROLE PIGEON
DIRECTRICE GÉNÉRALE / Accident d'avion**

ATTENDU que des dépenses ont été encourues par la municipalité pour rembourser les autres municipalités qui sont venues en aide lors de ce tragique accident;

Il est proposé par Fernand Caron et **appuyé** par Deave D'Astous et résolut à l'unanimité;

QUE le conseil mandate la directrice générale afin de demander un remboursement des frais encourus à l'intimé;

QUE les démarches pour obtenir un accès à l'information soit entrepris afin de localiser le propriétaire;

QU'une reddition de compte soit faite et déposer au propriétaire.

ADOPTÉE

217-279

**COURS DE PREMIERS SOINS POUR NOS INTERVENANTES EN MILIEU DE GARDE
SCOLAIRE**

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité;

QUE nos employés qui s'occupent de la garderie scolaire seront dirigés vers un cours de premier soins le plus rapidement possible;

QUE ce cours est obligatoire pour maintenir le poste de travail;

QUE les dépenses, cours, transport kilométrage et repas, seront au frais de la municipalité sous le GL02-13000-419 pour la formation et GL02-13000-310 pour le déplacement et frais de repas.

ADOPTÉE

217-280

DEMANDE POUR RALLYE PROVINCIAL

ATTENDU que le rallye provincial se tiendra le 18 mars sur la Seigneurie Nicolas Riou;

CONSIDÉRANT que 2 kilomètres du parcours se trouve sur le rang 5 vers le Lac à la Truite;

CONSIDÉRANT que le seul propriétaire a donné son accord au droit de passage pour l'activité, soit monsieur Ligorie Voyer;

Il est proposé par Brigitte Chapados et **appuyé** par Renaud Fortin et résolut à l'unanimité;

QUE monsieur Voyer devra signer son autorisation à la municipalité pour que celle-ci accepte l'activité;

QUE les autorités seront avisées que les organisateurs assureront un arrêt immédiat à tout véhicules d'urgences;

QUE les citoyens seront avisés de l'évènement et seront sollicités à prendre un chemin de contournement pour cette journée.

ADOPTÉE

217-281

**RÉSOLUTION / GOUVERNEMENT DU CANADA / FINANCEMENT PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES**

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservie affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « *Politique réglementaire de télécom* » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU que la « *Politique réglementaire de télécom* » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par Deave D'Astous et **appuyé** par Fernand Caron et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

ADOPTÉE

217-282

APPUI À LA MRC DE TÉMICOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENSES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (#SKOB 005-17)

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 ue consultations sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires, visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent;

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Julie D'Astous et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande 600 MHz.

ADOPTÉE

217-283

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

ENTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que les projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que Québec Branché était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elle ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

ADOPTÉE

217-284

DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire **déficiente** dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par Lorraine Michaud et **appuyé** par Julie D'Astous et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10% de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonnée à 3,500\$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

ADOPTÉE

COMMISSION SCOLAIRE / RÉUNION

Une réunion est prévue le 15 janvier 2018 à 10 :00 avec madame Lorraine Michaud et monsieur Gilbert Pigeon pour une entente des jeux multisports.

217-285

HÉBERGEMENT / INTERIM

ATTENDU que lors de l'embauche de la directrice générale par intérim il avait été convenu d'une allocation logement pour l'hébergement seulement;

Il est proposé par Julie D'Astous et **appuyé** par Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité;

S'abstient : madame Lorraine Michaud et monsieur Fernand Caron

QU'un montant de 10\$ par jour du 12 novembre au 31 décembre est payé à monsieur Jean-Yves Michaud pour la location d'une chambre pendant cette période qui sera imputé au GL 02-13000-414.

ADOPTÉE

2017-286

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance du conseil de la réunion spéciale est levée à 21 :20 proposée par Julie Chapados appuyé par Renaud Fortin et à l'unanimité.

ADOPTÉE

Je, Gilbert Pigeon maire, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Carole Pigeon, directrice générale
& secrétaire-trésorière

Cette copie publiée sera jugé valide lors de son adoption à la prochaine séance du conseil.